

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement consentait à mettre de l'argent à la disposition de l'agriculteur, ce dernier ne serait pas obligé de vendre pour survivre. Voilà ce qui a toujours préoccupé les agriculteurs, la capacité de survivre.

Je voudrais que le gouvernement se rende compte de la situation précaire dans laquelle risquent de se retrouver certains agriculteurs et des conséquences que cet état de choses pourrait entraîner pour le secteur agricole.

LA SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1710)

[Traduction]

Et au retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

—Projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence—chapitre n° 17.

—Projet de loi C-17, Loi modifiant le Tarif des douanes—chapitre n° 18.

—Projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures—chapitre n° 19.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Leeds—Grenville a la parole.

M. Jordan: Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le gouvernement comprenne bien l'effet que l'abolition de ce programme de prêts sans intérêt aura sur les agriculteurs qui sont déjà très désenchantés par suite de certaines décisions récentes.

Au cours du débat sur le libre-échange, on leur avait assuré que le yogourt, la crème glacée et les produits à base de crème glacée figuraient sur la liste de contrôle des importations et étaient donc protégés. C'était tout à fait faux. Il semble que la question des droits compensateurs sur le porc se posera de nouveau le 11 octobre. Il existe une disposition permettant d'en appeler de cette décision. Nous verrons ce qui résultera de cette affaire.

Lorsqu'il est question des produits alimentaires de base, je n'accepte pas que le gouvernement nous pousse à devenir plus compétitifs sur le plan international. Je peux dire aux ministériels que s'ils essaient de faire concurrence aux Américains dans l'industrie laitière, ils perdront. Cela ne fait aucun doute. Je crois qu'il est important qu'ils comprennent ce dilemme.

On n'a pas besoin d'aller très loin pour comprendre. Il suffit de se rendre à dix ou douze heures de voiture d'ici pour voir des troupeaux de vaches qu'on traient trois fois par jour. On n'avait jamais vu cela jusqu'à tout récemment. La vache est une vraie machine. On la gave et on la traite. Les producteurs canadiens ne pourront pas faire concurrence à ces grandes entreprises à cause de facteurs sur lesquels ils n'exercent à peu près aucun contrôle. La chance est un facteur. C'est bien si on en a tout le temps, mais on ne peut pas compter là-dessus dans l'industrie agricole.

À mon avis, la seule solution pour les agriculteurs canadiens, c'est d'obtenir de l'aide du gouvernement sous forme de stratégies visant à équilibrer la situation. C'est dans cette catégorie que je place le programme que le gouvernement veut abolir. C'est une excellente stratégie permettant d'aplanir tous les obstacles auxquels se heurtent les agriculteurs qui essaient de survivre dans cette industrie malgré les conditions climatiques qui existent au Canada. Pourquoi s'en défaire alors? Comme je l'ai déjà dit, son maintien ne coûte pas si cher, et si l'on veut conserver un semblant d'ordre dans l'agriculture, pourquoi s'en débarrasser?

Nous pouvons aider les agriculteurs en offrant ces programmes qui leur accordent une aide financière en attendant qu'ils puissent commercialiser leurs produits de façon régulière, étalée sur l'année, pour pouvoir survivre espère-t-on. Sinon, ce que je vois c'est que les multinationales vont venir acheter les productions. Elles vont venir acheter le grain au moment de sa récolte. Non pas parce qu'elles ont besoin du grain ou du maïs à ce moment-là, ce n'est pas ce qu'elles cherchent. Elles ne l'achètent pas parce qu'un besoin existe ni parce qu'il y a